

Commune de SILLY SUR NIED8 rue de l'Ecole
57530 SILLY SUR NIED**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République française

Séance du 11 mars 2015 à 19h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de :

M. Serge WOLLJUNG, Maire

N° de délibération
D2015-03-02**Nombre de conseillers**

- En exercice 15
- Présents 13
- Absents exc. 2
- Absents 0
- Votants 15

Date de convocation
4 mars 2015**Objet**
**Foyer socio-éducatif -
Instauration d'un
forfait Ménage****Date d'affichage**
12 mars 2015**Etaient présents**

M. WOLLJUNG S.	M. POINSIGNON G.	Mme BOULANGE R.
M. OLEKSIUK N.	Mme LUBNAU D.	Mme DAUMAIL M.
Mme PIQUEMAL A.	M. FALLITO G.	Mme CAISSUTTI C.
M. MULLER J.-M.	Mme PREVOT N.	M. MARTIN M.
Mme MARTIGNON S.		

Etaient excusés :

M. MARION Julien	: Pouvoir à M. FALLITO Giovanni
M GIRARD Guy	: Pouvoir à Mme BOULANGE Rachel

Foyer socio-éducatif - Instauration d'un forfait Ménage

Monsieur Gilles POINSIGNON, Président du foyer socio-éducatif de Silly-sur-Nied, propose d'instaurer un forfait « Ménage » facturable aux usagers du foyer lorsque ceux-ci ne rendent pas les locaux (salle principale, bar et cuisine) dans un état de propreté correcte.

Il suggère de fixer ce forfait à 50 €. Cette facturation serait concomitante à celle de la location du foyer.


Le Conseil municipal,

Après délibération et à l'unanimité :

APPROUVE l'instauration d'un forfait « Ménage » d'un montant de 50 €, facturable ou non en fonction de l'état de propreté du foyer socio-éducatif à l'issue d'une manifestation organisée par un particulier.

Fait à Silly-sur-Nied, le 11 mars 2015

Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet